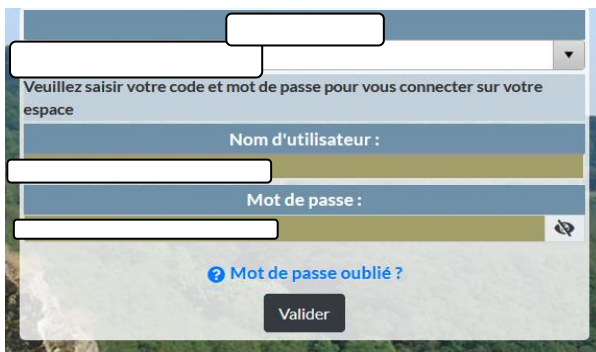


GUIDE UTILISATEUR

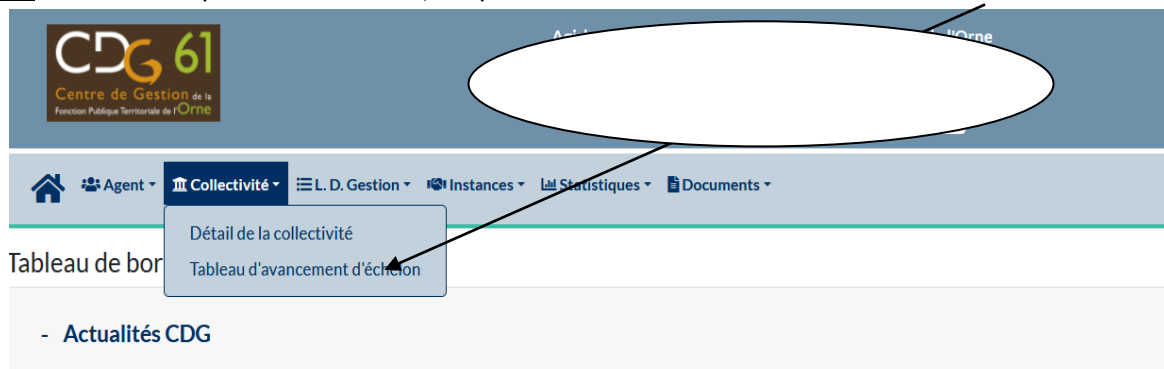
Consultation des avancements d'échelon

I / CONSULTATION VIA LA PLATEFORME AGIRHE

1/ **Accéder à la plateforme AGIRHE** avec les codes de votre collectivité :



2/ **Cliquer** sur la rubrique "Collectivité", cliquer sur tableau « d'Avancement d'échelon ».



3/ Un tableau apparaît : Il est possible de faire un tri par catégorie (A, B ou C)

Dans la 1^{ère} colonne de gauche, la liste des agents concernés. Ensuite, le grade des agents, leur statut et l'échelon auquel ils peuvent accéder, avec la date d'effet. Ces éléments sont à vérifier, car générés en fonction de la situation connue par le centre de gestion.



Agent	Grade	Statut	Ech.actuel	Date
	adjoint technique territorial	Stagiaire	03	05/02/2024
	adjoint technique territorial	Titulaire	07	26/03/2024
	adjoint technique territorial	Titulaire	05	12/10/2024

Ce tableau permet la consultation des données

L'impression de la synthèse dans un document Word et le transfert dans Excel

NB : Les arrêtés individuels seront, quant à eux, générés par trimestre.

II / AIDE ET CONTACT

Service gestion des carrières : grh@cdg61.fr